



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 57202

Texte de la question

Depuis plusieurs années, les usagers des trains Paris-Dreux, Paris-Granville, sont confrontés, comme ceux qui utilisent les trains de grande banlieue, à une préoccupante dégradation de la qualité du service public. Aujourd'hui, les trains n'arrivent plus à l'heure. Ils sont en nombre insuffisant, ils tombent souvent en panne, les conditions de sécurité n'y sont plus assurées de façon satisfaisante et les usagers ne bénéficient de la part de la SNCF d'aucune information en cas d'incident et, d'une manière générale, d'aucune considération. Aussi, est-il urgent de prendre des mesures susceptibles de retrouver ponctualité, régularité, sécurité, qualité. M Jean-Louis Debré demande à M le ministre de l'équipement, du logement et des transports de lui préciser ce qu'il compte ordonner en ce domaine, quelles mesures il envisage, et quels crédits il compte obtenir pour améliorer le service public des chemins de fer, notamment sur les lignes Paris-Dreux, Paris-Mantes, Paris-Granville.

Texte de la réponse

Reponse. - Deux facteurs principaux sont à l'origine des perturbations sur les lignes de la banlieue ouest, la forte augmentation du trafic et l'hétérogénéité du matériel roulant : les mêmes lignes sont empruntées par des motrices électriques et Diesel. En effet, la desserte banlieue Paris-Plaisir et les trains régionaux Paris-Dreux sont assurés en traction électrique, tandis que sur la liaison Paris-Granville circulent également des trains remorqués par des engins Diesel. Ce sont ces engins Diesel qui sont à l'origine des multiples incidents qui ont provoqué le mécontentement des usagers. Afin de limiter les conséquences de la défaillance d'une machine, les trains Paris-Argentan no 13250 et 13275 circulent désormais avec deux locomotives. D'autres mesures tant commerciales que techniques ont également été prises : remboursement partiel de titre de transport, prolongations de validité pour les abonnements commerciaux, renforcement du personnel d'entretien, surveillance accrue des installations SNCF (voies, catenaires, talus). En cas de situation perturbée, la direction SNCF de Paris-Rive gauche s'engage à fournir aux usagers des informations dans les délais les plus rapides. La modernisation de la sonorisation des gares est également en cours de réalisation. En 1994, la réalisation d'une installation permettant la circulation à contresens des trains entre Saint-Cyr et Plaisir et l'introduction progressive fin 1993 de matériel à deux niveaux, notamment en heure de pointe, devraient améliorer sensiblement les liaisons ferroviaires. À plus long terme, la SNCF étudiera la mise en place d'une troisième voie entre Plaisir et Saint-Cyr. Conformément aux engagements pris par la SNCF en matière de qualité de service dans le contrat de plan signé avec l'État en 1990, des réunions d'information entre les élus, le préfet des Yvelines, les associations d'usagers et les services de la SNCF en charge du dossier vont se développer. Cette politique de dialogue et de concertation pourra certainement, sinon permettre de satisfaire toutes les demandes, du moins contribuer à une meilleure prise en compte des besoins réels de l'ensemble des usagers et des problèmes spécifiques qui peuvent se poser localement. Il convient également de noter que tous ces efforts ont permis de constater une amélioration sensible du taux de régularité. Au cours des mois d'avril et mai le taux de régularité en heure de pointe (moins de cinq minutes de retard) était respectivement de 94,6 p 100 et 96,1 p 100 sur la liaison Paris-Dreux et de 87 p 100 et 99 p 100 sur la relation Paris-Plaisir.

Données clés

Auteur : [M. Debr• Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57202

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2013